

11.09

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
14 MARS 2023

Présidence : Dominique GLUR

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 13/2022 relatif à la modification du règlement du Conseil communal
6. Préavis No 23/2023 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la réalisation de travaux de rénovations des dessertes forestières
7. Préavis No 25/2023 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la rénovation de l'éclairage public des terrains de sports
8. Election d'un(e) suppléant(e) pour l'EFAJE
9. Propositions individuelles et divers

* * * * *

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents ainsi que la Municipalité.

Il informe l'assemblée qu'une présentation du Plan Energie et Climat Communal (PECC) aura lieu après la fin de la séance. La participation n'est pas obligatoire mais fortement recommandée.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 50

Excusés : 5

Absents : 0

2. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022

Le Président demande si le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2022, approuvé par le Bureau le 19 décembre 2022, donne lieu à des remarques de la part de l'assemblée.

Il indique que M. O. Martin a relevé qu'à la page 9, il parlait de la rénovation des chemins bétonnés, et non des chemins goudronnés. Cet élément sera corrigé sur le procès-verbal présent dans les archives de la commune.

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames et Messieurs,

En préambule de mes communications, je vous donne lecture d'une lettre qui m'a été adressée :

"Mesdames, Messieurs,

J'ai le regret de vous annoncer, par la présente, ma démission du Conseil communal de Froideville au 15.03.2023. Je démissionne par la même occasion de ma fonction de délégué à l'EFAJE pour la commune de Froideville avec effet immédiat.

Nous avons la chance d'accéder à la propriété mais malheureusement dans une autre commune. J'ai énormément apprécié cette courte expérience. Je pense que la commune de Froideville est une très belle commune et le restera grâce à vous !

Je vous souhaite à toutes et tous une très bonne fin de mandat. Nous aurons dans tous les cas la possibilité de nous recroiser grâce aux nombreuses manifestations effectuées par nos nombreuses associations de village.

Meilleures salutations.

Guillaume Porchet"

C'est donc avec regret que nous prenons acte de la démission de M. Guillaume Porchet. Nous lui souhaitons une excellente continuation et espérons que sa famille et lui-même pourront s'épanouir dans leur nouvelle demeure située dans la commune de Peney-le-Jorat. J'espère vraiment que la maison sera incroyable parce que ce sera difficile au niveau de la commune de faire mieux que Froideville...

Vous pourrez encore profiter de prendre congé de lui au terme de la séance. Quant à vous, M. Porchet, si toutefois vous aviez réservé dans votre agenda toutes les séances du Conseil communal de cette année. Pensez à ne pas biffer celle de décembre car vous serez le bienvenu dans le public et surtout au souper qui suivra !

M. Porchet sera remplacé au sein du Conseil communal dès la prochaine séance par Mme Vanessa Chassot-Vittoz qui sera assermentée à cette occasion.

Par ailleurs, ayant démissionné avec effet immédiat de sa fonction de délégué à l'EFAJE, Mme Rosemarie Jenni, déléguée suppléante à l'EFAJE, le remplace dans cette fonction. Elle pourra donc participer avec sa collègue déléguée, Mme Sonia Marti, à une séance d'information pour les délégués prévue le 22 mars prochain, ainsi qu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 10 mai 2023.

Il nous faudra donc procéder, comme mentionné au point 8 de l'ordre du jour, à l'élection d'une ou d'un suppléant à l'EFAJE.

Le Bureau ne s'est réuni qu'à une seule reprise, soit le 19 décembre, afin d'approuver le procès-verbal de la séance du 6 décembre dernier.

Sur demande de la Municipalité, nous avons procédé aux nominations des commissions suivantes :

- Commission concernant la migration informatique et préparation à MCH2 :
 - o Convocateur : M. Claude Débieux ;
 - o Membres : Mmes Patrizia Fiscalini et Nathalie Richoz, MM. Eric Blaser et Jérémie Dubois ;
- Commission concernant le renouvellement de l'éclairage des terrains de football et de pétanque (préavis qui sera traité ce soir) :
 - o Convocateur : M. Benjamin Mathey ;
 - o Membres : Mme Joanne Kobel Dubail, MM. David Jaccoud, Frédéric Montfort et Cédric von Rohr ;

Vu la thématique de ce préavis, le Bureau a nommé les membres de la future Commission environnement et énergie, pour autant que la modification du Règlement du Conseil communal soit acceptée ce soir.

Il n'y a pas eu de votations depuis notre dernière séance. Les prochaines votations fédérales se dérouleront le 18 juin prochain.

Votre Président a eu l'occasion de participer au rapport d'activités 2022 de l'ORPC du Gros-de-Vaud qui s'est tenu le 2 mars dernier à Penthalaz. Durant cette séance très intéressante, il a notamment été question de la fonte des effectifs des astreints et des problèmes que cela pourrait engendrer à terme.

Mercredi 15 mars, soit demain, M. Pascal Dessauges, Préfet du district du Gros-de-Vaud, viendra faire sa visite de commune annuelle. Il vérifiera notamment la bonne marche des affaires courantes, la parfaite tenue des divers documents officiels et les bonnes relations entre le législatif et l'exécutif. C'est aussi une occasion privilégiée pour les représentants de Froideville d'échanger avec le 1^{er} Citoyen du district sur les diverses perspectives et évolutions de notre région et d'évoquer les relations entre les communes et l'Etat de Vaud.

Au niveau de la vie associative, j'espère que vous avez été nombreux à apprécier « Le Monde de Lucy » qui vous a été proposé par L'Espérance de Froideville ou à assister au dîner de soutien du FC Froideville-Sports.

Je vous rappelle que la Municipalité vous convie au traditionnel Coup de balai printanier samedi 25 mars. Ce même jour, vous pourrez également visiter notre belle bibliothèque ou vous initier au tir sportif. Dans tous les cas, on évitera donc de nettoyer derrière les cibles ce jour-là... Sinon la Jeunesse vous attend avec impatience pour les diverses festivités liées à Pâques.

Pour le détail de toutes les activités, je vous renvoie, comme de coutume, au Mémento des loisirs sur le site internet de la commune.

Notre prochaine séance de Conseil communal aura lieu le mardi 20 juin 2023. La date du mardi 16 mai 2023, qui était une date de réserve, est abandonnée. Vous aurez donc congé et pourrez profiter de cette belle soirée. Je ne m'aventurerai pas sur un pronostic météo, ni sur une pluie de buts en Ligue des champions. J'ai déjà essayé, avec le succès que l'on connaît...

En dernier lieu, je voulais encore féliciter M. Dominique Martin et son épouse, heureux parents du petit Adrien, né le 28 février 2023. Un petit Cacaboutchou pour Froideville mais un gros nouveau défi pour les jeunes parents. »

L'assemblée applaudit les jeunes parents !

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 13/2022 relatif à la modification du règlement du Conseil communal

M. V. Rey donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : interpellée par la présente Commission sur diverses questions concernant le présent préavis, la Municipalité a répondu par courriel en date du 29 septembre 2022.

La Commission a examiné si l'ensemble du Règlement du Conseil communal est conforme à la Loi sur les communes (LC), ce qui est le cas.

Les articles 50 et 97 du Règlement du Conseil communal ont, en particulier, été modifiés dans ce sens. Le nouvel article 97 permettra ainsi à la Municipalité et à la Commissions de gestion de respecter le délai au 31 mai prévu par la Loi sur les communes pour la remise du rapport de la Municipalité sur la gestion et les comptes. Toutefois, afin de faciliter le travail des Commissions de gestion et des finances, la Commission ad hoc propose à la Municipalité de rendre un rapport provisoire sur la gestion et les comptes au minimum 15 jours avant l'échéance du délai au 31 mai pour garder la même façon de travailler qu'avant la modification du délai. La Commission propose également au Bureau du Conseil d'agender le conseil communal du mois de juin dans le courant de la dernière semaine du mois, afin de laisser plus de temps à la Commission de gestion et à la Commission des finances pour examiner les documents de travail.

Concernant les articles 38 alinéa 1 et 43a, la modification du Règlement du Conseil communal vise la création de la Commission environnement et énergie. La présente Commission estime que l'article 43a lettre a peut être adopté tel que proposé dans le préavis. Concernant l'article 43a lettre b, la Commission considère qu'il n'a pas lieu d'être dans le Règlement du Conseil communal, car la commission consultative est du ressort de la Municipalité.

S'agissant de l'article 41 du Règlement du Conseil communal, la Commission s'est posée la question de savoir s'il fallait élargir ou non les attributions de la Commission des finances. Après réflexion, la Commission a décidé à la majorité de ses membres de conserver le règlement tel quel, car les prérogatives de cet article sont considérées comme suffisantes.

Compte tenu de ce qui précède et en remerciant la Municipalité, la Commission propose à la majorité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis 13/2022, tout en supprimant l'article 43a lettre b.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis en prenant note de l'amendement déposé par la Commission ad hoc.

M. V. Rey précise que l'amendement ne vise pas à interdire la création d'une commission municipale mais seulement à ne pas faire figurer cette possibilité dans le Règlement du Conseil communal puisque ce n'est pas le Conseil qui décide dans ce cas.

M. Y. Grosclaude indique que la Commission de gestion a déjà travaillé en 2022 avec les nouveaux délais et que cela s'était bien passé et demande, comme la Commission ad hoc, que la séance du mois de juin ait lieu le plus tard possible.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il ne sera sans doute pas possible de fixer la séance du Conseil la dernière semaine du mois de juin en 2024 car il est très probable qu'une grosse délégation de la Commune soit reçue par le Grand conseil.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe aux votes.

Le bulletin secret n'est pas demandé.

Amendement concernant la suppression de l'article 43a lettre b.
C'est à main levée que cet amendement est accepté par les Conseillères et Conseillers présents par 35 voix contre 5, et 7 abstentions.

Mme J. Kobel Dubail demande si, suite à l'acceptation de l'amendement, il faudrait modifier le reste de l'article 43a.

M. L. Ansermoz estime que cette modification n'est pas absolument nécessaire mais qu'elle peut bien sûr être demandée.

Mme J. Kobel Dubail dépose l'amendement ci-dessous.

Amendement concernant la modification de l'article 43a lettre a : « *Si l'amendement concernant la suppression de la lettre b) est accepté, il convient de supprimer la lettre "a)" et le terme "en priorité" ».*

C'est à main levée que cet amendement est accepté par une large majorité des Conseillères et Conseillers présents, sans avis contraire et avec 2 abstentions.

C'est à main levée que le préavis No 13/2022, dans sa version amendée, est accepté par une large majorité des Conseillères et Conseillers présents ; il y a un avis contraire et trois abstentions.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'adopter les modifications des articles 38 al. 1, 43a, 50 al. 3 et 97 du règlement du conseil tels que proposés ;
- 2) de fixer l'entrée en vigueur des modifications à l'issue des délais référendaires et de recours à la Cour constitutionnelle.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

6. Préavis No 23/2023 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour la réalisation de travaux de rénovations des dessertes forestières

M. M.-H. Schwab donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : le Municipal en charge du dossier a exposé ce préavis en détail et la Commission lui a ensuite posé toute une série de questions qui lui ont permis de comprendre l'importance de la rénovation de ces chemins.

Le canton demande depuis plusieurs années que ces chemins soient entretenus, notamment pour permettre le passage des véhicules lourds chargés de sortir les billes de bois. Le canton subventionne actuellement une grande partie des travaux jusqu'à 70%.

Vu ce qui précède, la Commission chargée d'étudier ce préavis vous propose à l'unanimité de l'accepter tel qu'il est proposé.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : le 6 mars 2023, M. Pierre-Alain Witzig, Municipal en charge du dossier, a répondu aux questions de la Commission.

La Commission relève que les travaux prévus seront fortement subventionnés, ramenant l'investissement à la moitié du coût total.

Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 85'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. M.-H. Schwab, au nom du Centre nordique de Froideville, demande, si le préavis est accepté, que les travaux aient lieu avant la course du Cacatchou du mois de septembre car cette course passe par plusieurs des chemins concernés.

M. P.-A. Witzig répond qu'en principe et sous réserve de la météo, les travaux seront faits durant les mois de juin, juillet et août.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 23/2023 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 99'000.00 permettant la réalisation de travaux de rénovations des dessertes forestières : chemin Creux, du Bucly, du Réservoir et Moille Lombard ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer ces dépenses avec les liquidités courantes ;
- 3) d'amortir cet emprunt et cet investissement sur une période de 20 ans.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Préavis No 25/2023 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour financer la rénovation de l'éclairage public des terrains de sports

M. B. Mathey donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : pour rappel, le but de ces travaux est de remplacer les derniers luminaires d'ancienne génération de notre commune, par un éclairage LED.

Comme le mentionne le préavis, cette démarche a déjà permis d'économiser 70% d'énergie et est nécessaire vis-à-vis des normes ASF pour garantir l'utilisation du terrain de foot de Pré Camuz par nos équipes. De plus, la vétusté de ces installations rend les réparations difficiles.

Lors de notre séance, la Commission a pu poser à M. Heller, Municipal en charge du dossier, les questions nécessaires pour la bonne compréhension du dossier. A la suite de cette discussion, nous tenons à apporter les précisions suivantes :

- Ce préavis a été rédigé avant d'avoir tous les renseignements nécessaires, ceci se justifie par l'urgence des travaux à effectuer au terrain de Pré Camuz. En effet, un rappel de l'ASF a été adressé à la Municipalité, avec une demande de mise en conformité d'ici au 31 décembre 2022 ;
- Concernant le contrôle de la statique des mâts, il y a une nouvelle obligation fédérale de vérifier cette statique tous les 5 ans, afin d'assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens qui se promènent dans la rue. La Commission s'est donc interrogée si ce contrôle ne devait pas être fait préalablement à la présente demande de crédit extrabudgétaire. En effet, le contrôle des mâts permettant d'estimer le coût de ces éventuels travaux, n'a au moment de rédiger ce rapport, pas été réalisé. Le Municipal en charge du dossier nous a informé que la même question s'était posée au sein de la Municipalité et que décision avait été prise d'effectuer ce contrôle au début du mois de mars, sans attendre la décision du Conseil sur le présent préavis. Il n'y a pas de poste au budget 2023 prévu à cet effet. Néanmoins, étant donné qu'il s'agit d'une obligation fédérale qui devra de toute façon être faite à court terme, la Municipalité a proposé soit de le financer par le présent préavis, soit, cas échéant, de le financer par le biais du budget 2024. A noter que si des problèmes importants devaient être mis à jour après le contrôle et que ceux-ci ne pouvaient pas être absorbés par la rubrique « Divers, imprévus et arrondi », le préavis serait retiré pour ré-évaluer la demande de crédit extrabudgétaire ;
- Les candélabres concernés sont aujourd'hui équipés d'ampoules halogènes à la vapeur de sodium et certains certainement encore au mercure. Les futurs candélabres seront équipés quant à eux avec des ampoules LED de dernière génération. Par ailleurs, la solution retenue par la Municipalité permettra d'installer un module de gestion central dans l'un des mâts, tel qu'indiqué en page 6 du préavis, qui permettra de communiquer, au fur et à mesure de leur rénovation, avec l'ensemble des 300 mâts de la commune. Ceci permettra de télégérer notre éclairage public et de pouvoir commander individuellement les différents mâts. A noter que le module de gestion prévu suffirait pour l'ensemble de notre installation ;
- Le lien avec l'éventuel terrain synthétique, présent au tableau des investissements, n'a pas été pris en compte. En effet, ce projet est trop peu avancé pour le moment et les travaux présentés sur ce préavis doivent être réalisés, comme mentionné plus haut, rapidement ;

- Sur conseil du mandataire pressenti, le projet prévoit que l'installation électrique existante soit en bon état et conformes aux normes en vigueur. Ceci ne sera vérifié qu'au moment du contrôle OIBT ;
- La Commission s'est également interrogée sur les éventuelles subventions supplémentaires qu'il serait possible d'obtenir du canton. Le suivi de ces demandes de subventions complémentaires est cependant laissé à la Commission des finances.

Pour conclure, au vu de ce qui précède, de l'augmentation des coûts énergétiques et de la prise de conscience actuelle vis-à-vis de notre consommation, la Commission propose à l'unanimité, pour autant que le contrôle des mâts réalisé dans l'intervalle ne soulève pas de frais supérieurs aux 10% de divers et imprévus, et sous réserve du rapport de la Commission des finances, que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : le 6 mars 2023, M. Philippe Heller, Municipal, en charge du dossier, a répondu aux questions de la Commission.

La Commission a tenu à savoir quelles seraient les suites à donner en cas de graves défauts de statique des mâts et comment seraient financés les travaux de remise en état. M. Heller nous a confirmé que les contrôles de la statique des mâts seront effectués le 7 mars 2023.

La Municipalité envisage cinq possibilités de financement des éventuels travaux découlant du résultat des contrôles. Il nous informe, par ailleurs, que l'obligation de tester la statique, tous les cinq ans, s'applique aussi aux plus de 260 candélabres de la Commune. Il faut compter avec un coût par candélabre de l'ordre de CHF 400.00.

La Commission a aussi passé en revue les différentes sources de subventionnement des travaux. Des demandes sont en cours qui pourraient augmenter le montant prévu dans le préavis.

Compte tenu que le montant du préavis figure sur le plan des investissements à hauteur de CHF 70'000.00, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion sur le préavis.

M. L. Gattlen demande confirmation que le module de contrôle de la gestion qui sera installé dans l'un des mâts pourra être utilisé pour l'ensemble de la commune.

M. Ph. Heller répond qu'un seul module de gestion est suffisant pour l'ensemble de la commune mais qu'il ne pourra être utilisé que pour les luminaires qui seront équipés de nouvelles ampoules compatibles pour la télégestion. Le changement des ampoules se fera de manière échelonnée, une des premières étapes étant le changement des luminaires sur la Route de Villars-Tiercelin, intégré dans le préavis No 20/2022 concernant la réfection du giratoire.

M. Ph. Weibel demande quel est le résultat des contrôles de la statique des mâts.

M. Ph. Heller répond qu'il n'a pas encore le rapport concernant le résultat définitif mais que le résultat provisoire indique que les mâts n'ont pas à être remplacés mais devront peut-être être renforcés à certains endroits.

La parole n'étant plus demandée, le **Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 25/2023 est approuvé. Il n'y a pas d'avis contraires et une abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 87'500.00 pour financer le renouvellement de l'éclairage public des 3 terrains sportifs de Pré-Camuz, du Lavoir et du boulodrome ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer ces travaux en empruntant, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement bancaire de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir cet emprunt et cet investissement sur une période de 10 ans.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

8. Election d'un(e) suppléant(e) pour l'EFAJE

Suite au futur départ de M. Guillaume Porchet, Mme Rosemarie Jenni devient déléguée pour l'EFAJE. Il est donc nécessaire de nommer un(e) suppléant(e) pour cette entité.

Il n'y a pas de candidature pour le moment et le point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine séance.

9. Propositions individuelles et divers

M. Y. Grosclaude indique qu'au giratoire de Cugy, le panneau indiquant Froideville pointe en direction de Bottens et demande que l'information soit transmise aux personnes responsables.

M. L. Gattlen demande des informations sur les gabarits des abris de bus récemment posés.

M. M. Girod répond que, dans le cadre de la future mise aux normes des arrêts de bus, il y a eu une prise de contact avec l'administrateur de la copropriété située au coin de la Rue du Village et du Chemin du Crétilon. Les gabarits ont été posés pour que les copropriétaires se rendent compte de l'emplacement et de la taille de l'abri de bus.

M. D. Martin demande s'il est prévu de refaire la canalisation qui descend du pâturage des Alloux, qui déborde régulièrement, et de repâtasser les chemins de champs, qui ne sont pour la plupart plus praticables.

M. Ph. Heller répond que la Municipalité a attribué à Liaudet Pial SA le mandat d'entretien des conduites pour les prochaines années. Il est notamment prévu pour 2023 de curer les conduites des Alloux et du Vieux Tirage.

M. P.-A. Witzig demande quels sont les chemins de champs concernés et s'il ne s'agit pas de chemins privés.

M. O. Martin précise qu'il s'agit des chemins agricoles communaux et que de plus amples informations seront transmises à la Municipalité.

M. G. Porchet remercie les personnes présentes pour ces quelques mois de législature et souhaite une bonne suite à tout le monde.

M. C. Vuilleumier demande si la Municipalité a mandaté une étude relative au trafic pour les prochaines années, en lien avec la réfection du giratoire et les prochains travaux sur les axes direction Bottens et Montheron.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il n'y a pas d'étude proprement dite. Il est connu que Froideville n'est pas un axe de transit, sauf lorsqu'il y a des travaux sur d'autres axes dans le Gros-de-Vaud ou sur la Route de Berne.

Pour rappel, la route Bottens-Froideville était prévue pour le premier semestre 2023 mais le financement n'a pas encore été voté par le Grand conseil, ce qui va un peu retarder le début des travaux.

En outre, il n'est pas prévu pour l'instant de modifications de la ligne 60 des TL mais cela peut évoluer dans les prochaines années. Par exemple, la ligne 54 qui relie actuellement Renens au Grand-Mont par Morrens sera bientôt prolongée jusqu'aux Croisettes à Epalinges.

M. C. Vuilleumier demande encore si le giratoire sera aménagé pour que les transports publics puissent y accéder dans n'importe quel sens.

M. Ph. Heller répond qu'il va vérifier cet élément auprès du mandataire ALPHA-GEO Ingénieurs et Géomètres SA.

M. L. Gattlen a vu que la Jeunesse souhaitait organiser un giron en 2025 et demande s'il est prévu une coordination par rapport aux travaux de la Route de Lausanne ou si ces travaux seront à nouveau reportés, comme cela avait été le cas lors du dernier giron.

M. J.-F. Thuillard explique que selon la DGMR les travaux seront normalement terminés en septembre 2024, ce qui ne poserait aucun problème pour un giron en 2025. Il faut encore que tous les crédits soient adoptés et que les travaux se déroulent sans encombre.

M. F. Montfort demande des nouvelles des projets éoliens autour de la commune.

M. J.-F. Thuillard répond qu'avec M. Thierry Amy, de Cugy, ils ont eu deux séances avec M. Company concernant des projets éoliens. M. Company a indiqué que le projet serait mis à l'enquête durant le premier semestre 2023, ce qui n'a pas encore eu lieu. Il a également promis oralement qu'il y aurait une information publique aux communes avant la mise à l'enquête.

M. J.-F. Thuillard présente une série de capsules vidéo, créée en collaboration avec l'ArGdV, intitulée « A la découverte du Gros-de-Vaud » (visibles sur le site www.echallens-tourisme.ch), avec la participation de l'humoriste Nathalie Devantay.

L'assemblée visionne la vidéo « Nathalie au cinéma d'Echallens ».

La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour son attention et lève la séance à 21h10.

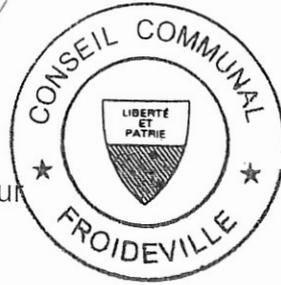
CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

Le Secrétaire

Dominique Glur

Loïc Ansermoz



Annexe mentionnée

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 28 mars 2023

Communications au Conseil communal

Séance du 14 mars 2023

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité tient à vous faire part des communications suivantes :

1. Evolution démographique

Si le Canton de Vaud a augmenté sa population de 7'446 résidents au 31 décembre 2022, portant le total à 831'327, notre commune a augmenté pendant la même période de 47 habitants, nous menant à un total à la fin 2022 de 2'720. N'ayant délivré aucun permis de construire pour de nouveaux logements dernièrement, nous expliquons cette augmentation par un remplissage des appartements vides pendant l'année 2022. Pour notre district, c'est une augmentation de 343 résidents portant le total à 47'160.

2. Répartition des dicastères

La Municipalité a procédé à quelques changements au sein des dicastères de votre exécutif. Le principal changement est la reprise par Monsieur Pierre-Alain Witzig de la charge des déchets y compris la déchèterie. La dernière version est à votre disposition sur notre site internet.

3. Plan d'affectation communal (PACom), zone réservée

En novembre prochain, nous arriverons au terme légal de durée d'une zone réservée qui est de 5 ans. Une prolongation de 3 ans est prévue dans la loi, avec une procédure similaire à la première période (enquête préalable, publication, préavis du Conseil communal et validation par la Cheffe de Département). Au vu des dernières discussions avec le service de l'Etat concerné, la Municipalité va certainement prévoir une prolongation de 3 ans tout prochainement, lui permettant de finaliser son dossier et ceci dans l'intérêt de notre Commune et des propriétaires concernés.

4. Retour sur la soirée citoyenne

Une soirée d'information proposant de découvrir de quelle manière chacun peut contribuer, à son échelle, à l'amélioration de la gestion énergétique sur le long terme a été organisée par les communes de Bretigny-sur-Morrens, Cugy, Froideville et Morrens, en collaboration avec Romande Energie, le 12 janvier dernier à la grande salle de Cugy. Une centaine de personnes y a participé. Chacun a pu

découvrir de quelle façon il pouvait contribuer à économiser des kWh dans son ménage. La séance s'est poursuivie par un débat questions-réponses-remarques très intéressant.

5. Réponse à la question de Mme Kobel Dubail

La Municipalité a pris langue avec les Services industriels de Lausanne (SiL) pour évoquer la possibilité de changer de gestionnaire de réseau de distribution (GRD). Romande Energie est propriétaire du réseau électrique sur la Commune et donc GRD. Pour changer de GRD, SiL devrait racheter le réseau électrique à Romande Energie, ce que la Commune ne pourrait imposer. Pour l'instant, cette proposition semble compliquée à réaliser.

6. Réponse à la question de Mme Kobel Dubail

L'audit concernant la sécurité de notre système informatique n'est pas totalement terminé. L'entreprise mandatée n'a pas trouvé de failles de sécurité majeures. Nous avons encore quelques éléments à partager avec les auditeurs et une séance de clôture à faire. Le rapport pourra alors être ensuite établi.

7. Réponse à la question de M. Michel Ducommun

La Municipalité a contacté Romande Energie pour la suppression des lignes aériennes restantes sur le territoire communal. Cette dernière a une planification établie pour enterrer les lignes aériennes sur l'ensemble de son réseau et elle ne va pas y déroger. Les travaux autour du giratoire seront toutefois mis à profit pour enterrer la ligne qui longe la route de Villars-Tiercelin à la sortie de notre village.

8. Réponse à la question de M. Claude Débieux

A la suite de la mise en place de l'autocontrôle de l'eau, un bilan annuel du fonctionnement du réseau ainsi que de la qualité de l'eau est réalisé. Ce bilan a été envoyé avec la facture d'eau de janvier. Il est également disponible sur le site internet de la Commune.

9. Tri des déchets

Le tri des déchets est important pour minimiser les coûts de traitement et réduire l'impact sur la diminution de nos ressources naturelles. Un fascicule qui règle le tri des déchets a été distribué à tous les ménages et est disponible sur le site de la Commune. Un collaborateur est à disposition pendant les heures d'ouverture de la déchèterie. Depuis un certain temps, nous avons malheureusement constaté une recrudescence d'usagers ne respectant pas les directives de tri. Des contrôles sont menés et les contrevenants sont dénoncés.

10. Coup de balai

Fort du succès de l'année dernière, l'opération *Coup de balai* sera réitérée ce printemps 2023. En faisant le pari d'une météo aussi optimale qu'en 2022, nous projetons cette année d'aller un peu plus en avant, notamment dans les forêts, afin de ramasser tous types de déchets. Conjointement avec l'opération cantonale, nous nous retrouverons ainsi le samedi 25 mars à 9h à notre bâtiment de voirie pour un café-croissant de bienvenue. A l'instar de l'année dernière, les différentes équipes seront constituées et équipées du matériel nécessaire. Dans la mesure du possible, nous organiserons encore un transport vers différents points de départ afin de concentrer le temps sur la récolte des déchets. Le retour à pied à la voirie sera l'occasion en fin de matinée de partager le verre de l'amitié... et de battre le record des 320 kg de déchets ramassés l'année dernière. Merci de jouer le jeu à l'embellissement de notre commune... et de renvoyer rapidement votre inscription à l'administration communale si ce n'est déjà fait !

11. Soirée participative sur le PECC (Plan énergie et climat communal)

Afin d'informer et d'impliquer au maximum la population de notre village, une soirée informative et participative sur le PECC communal sera organisée en date du 4 mai prochain à 19h, à la grande salle. Cette soirée sera l'occasion de sensibiliser tous les habitants de notre commune sur les aspects climatiques et énergétiques ainsi que de leur soumettre les mesures planifiées à l'échelle communale et dont la réalisation pourra s'étendre sur les prochaines années. Cette soirée sera également le moyen de sonder leur sensibilité sur ces questions au moyen d'une approche participative.

12. Gobelets réutilisables

Vous organisez un événement festif et vous voulez limiter la quantité de déchets ? La Commune met à disposition des organisateurs d'événements un stock de gobelets réutilisables. Pour bénéficier de ce service et passer commande, il suffit de remplir le formulaire disponible sur le site de la Commune. Cet achat a été motivé par une subvention importante de la part de Gedrel SA, périmètre de déchets dont nous faisons partie, qui regroupe 12 communes, dont Lausanne.

13. Distribution postale aléatoire

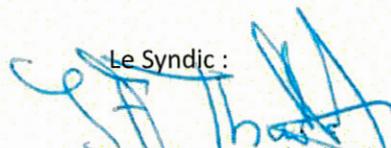
Plusieurs habitants se sont plaints de ne pas avoir reçu le dernier Froideville Infos. Nos investigations nous ont montré que certains quartiers ont manifestement été oubliés lors de la distribution. Contactée, la Poste n'a pas pu nous éclairer à ce sujet. Nous avons également constaté que certaines factures envoyées en nombre ne sont pas arrivées à leur destinataire. Si vous avez l'impression d'avoir été oublié, n'hésitez pas à contacter la Bourse communale.

14. Conseil du 16 mai 2023

La date du 16 mai avait été retenue pour une séance supplémentaire du Conseil communal, si nécessaire. Au vu de l'absence de sujets urgents, cette date est annulée.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous en avons terminé avec les communications que nous souhaitions vous apporter.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Jean-François Thuillard



Le Secrétaire :

Michel Soutter